



COMMUNIQUÉ

À l'attention du directeur de l'information

L'U.T.B.Q. incite les tenanciers de bars, les clients, les employés et tous les fumeurs du Québec à voter contre le Parti Libéral du Québec à cause de leur loi sur le tabac.

Le parti Libéral du Québec nous a menti!

MONTREAL, le 17 mars 2007 – La situation ne s'améliore pas dans les bars « sans fumée » qui restent vides malgré le retour des températures plus clémentes. Les clients qui ont déserté les bars quand il faisait trop froid pour aller fumer dehors se sont mis à fréquenter des endroits privés où ils peuvent fumer librement, et ne reviennent pas. Les fumeurs du Québec en ont également maré de se faire traiter comme des citoyens de 2^{ème} classe, et contrairement aux restaurateurs, les tenanciers de bars eux demandent un assouplissement à la loi sur le tabac.

Le président de l'Union des Tenanciers de Bars du Québec, monsieur Peter Sergakis et la vice-présidente, madame Voula Demopoulos **incitent les tenanciers de bars, leurs clients, leurs employés et tous les fumeurs du Québec à voter contre le parti Libéral du Québec.** Ils nous ont menti en essayant de nous faire croire qu'avec l'interdiction de fumer, un grand nombre de non-fumeurs se mettrait à fréquenter nos établissements. Or la réalité est toute autre. Les politiciens savaient très bien que dans d'autres provinces, tel la Colombie Britannique la loi sur le tabac a été un fiasco au départ et a du être assouplie par la suite.

Malgré nos demandes répétitives auprès du gouvernement pour qu'il s'asseye avec nous afin de trouver une solution équitable qui pourrait satisfaire les fumeurs et les non-fumeurs, les tenanciers et leurs employés, nous avons essuyé un refus catégorique. Pourtant, dans beaucoup de pays tel la France, la loi est plus souple. En France, les modalités d'application du décret (entrant en vigueur le 1^{er} février 2007 et le 1^{er} janvier 2008) stipulent, selon l'information obtenue sur le site de leur gouvernement (tabac.gouv.fr), que la plupart des endroits où il est et sera interdit de fumer, pourront s'ils le souhaitent se doter d'un espace (fermé) réservé aux fumeurs. Les Québécois méritent au moins ces mêmes droits.

L'arrogance des Libéraux dépasse les bornes. Ils déclarent que la cigarette est malsaine mais n'en interdisent pas la fabrication et la vente. La cigarette demeure un produit légal parce qu'elle rapporte des milliards au gouvernement et enrichit les manufacturiers. N'est-il pas contradictoire d'interdire la consommation d'un produit légal?

Voula Demopoulos, Vice-présidente, Cell. : (514) 571-4459